

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procurations : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2621

Objet : Budget de la Ville – Affectation reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5, L. 3312-6, et D. 5217-10-1,

CONSIDERANT l'arrêté des comptes de la commune au 31 décembre 2025 qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montants en €
Recettes	10 554 067,66
Dépenses	9 980 958,36
Excédent / (Déficit)	573 109,30
Report antérieur au 01/01/2025	6 274 980,73
Cumul disponible ville au 31/12/2025	6 848 090,03
Affectation du résultat à l'investissement :	
Titre de recettes au 1068	1 415 000,00
Conservé en Report au chapitre 002	5 433 090,03

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants en €
Cumul disponible ville au 01/01/2025	-2 287 617,53
Déficit au compte 001 au 31/12/2025	-2 357 030,25

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
Par 22 Voix Pour et 6 Voix Contre,

APPROUVE l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïck HELARY

